

La FSEEVF ⁽¹⁾ appelle à voter FSU

Le 23 janvier, vous êtes appelés à voter pour désigner vos représentants au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV).

Le conseil, homologue et interlocuteur du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) à l'Éducation Nationale, joue un rôle primordial pour le développement de l'Enseignement Supérieur Agricole. En effet, il doit être consulté sur toutes les questions relatives aux missions des établissements publics et sur la politique proposée par les pouvoirs assureurs la cohésion de ces formations.

Le CNESERAAV est l'instance consultative au sein de laquelle les représentants élus des différentes catégories de personnels et des étudiants sont majoritaires. Sa création aurait dû être contemporaine de la mise en œuvre du statut des enseignants-chercheurs en 1992. Les réticences de l'administration à mettre en place cette instance de concertation, indispensable à un fonctionnement réellement démocratique de l'enseignement supérieur agricole, n'ont pu être levées qu'après plusieurs années de revendications ardemment défendues auprès des ministres de l'agriculture successifs par la FSU et par la FSEEVF. Le premier CNESERAAV a été élu en 2001. Cinq années de fonctionnement ont démontré que le CNESERAAV est une instance indispensable pour le fonctionnement démocratique de l'enseignement supérieur agricole et que son rôle doit être préservé et renforcé. Le CNESERAAV est l'instance à travers laquelle toutes les catégories de personnels et les étudiants peuvent faire entendre leurs légitimes revendications et préoccupations.

L'enseignement supérieur agricole public vit une époque de mutations particulièrement importantes pour son avenir et sa reconnaissance dans l'espace européen de l'enseignement supérieur :

- mise en œuvre du L/M/D ;
- politique des pôles de compétence ;
- réforme du cursus des études vétérinaires...

Le CNESERAAV, dans ce contexte, doit être le lieu d'une réelle concertation avec l'administration, pour augmenter la transparence et insuffler plus de démocratie dans le fonctionnement interne des établissements, dans les relations des établissements entre eux et dans les relations entre les établissements et leur administration de tutelle. Il doit être le lieu de débats démocratiques entre tous les acteurs et les partenaires de l'enseignement supérieur agricole public pour assurer son développement et sa reconnaissance, nationale et internationale, et être associé à la définition d'orientations politiques ambitieuses et réalistes accompagnées de la volonté politique et des moyens, financiers et en personnels, permettant aux établissements d'assurer la pérennité des formations.

Les moyens insuffisants actuellement affectés doivent être augmentés, jusqu'à un haut niveau, pour per-

mettre enfin à nos établissements de lutter à armes égales, avec les formations comparables des autres pays européens et pour être en adéquation avec les besoins exprimés par la société.

Ils doivent également permettre de poursuivre le développement d'une recherche de haut niveau.

La transformation des établissements, regroupés ou non, qui le souhaiteront en EPCSCP conformément à la loi d'orientation agricole de 1999, est la première étape indispensable, à très court terme, vers la reconnaissance universitaire des formations de l'enseignement supérieur agricole public et l'habilitation à délivrer les diplômes nationaux de troisième cycle dans leurs domaines de compétence.

Pour assurer le fonctionnement du CNESERAAV dans des conditions satisfaisantes et atteindre les objectifs fixés dans la profession de foi, nous appelons tous les personnels de l'enseignement supérieur agricole à voter le lundi 23 janvier pour les listes « Pour un Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche Agricole - Agroalimentaire - Vétérinaire - Paysager de qualité, respectueux des Personnels » présentées par la FSU et la FSEEVF.

D.-P. Picavet - J.-L. Pellerin
FSEEVF, syndicat associé à la FSU

Professeurs d'EPS : Votez FSU

Au sein de la FSU, le SNEP avec l'appui du SNETAP s'attache à défendre au MAP la discipline et ses personnels en luttant :

- Pour le respect du statut.
- Pour améliorer les conditions d'exercice du métier.
- Pour assurer l'équité du mouvement.
- Pour veiller aux promotions des collègues détachés dans les différents plans d'intégration.

Il invite donc les enseignants d'EPS de l'enseignement supérieur agricole, à encourager ces actions, en votant, dans le cadre du CNESERAAV, pour les listes FSU.

Michel Garcia
Pour le SNEP, secteur Agriculture

(1) - FSEEVF :
Fédération Syndicale
des Enseignants
des Ecoles Vétérinaires
Françaises